

Suite de la présentation de Patrick Luberne sur notre action au Tribunal administratif :

En 2020, inversion politique au sein de la CCB avec l'arrivée d'Arnaud Murgia, et la 1^{ère} délibération que prit Arnaud Murgia fut la suppression de la délibération de 2019 et le retour à la DSP avec SUEZ.

Fort de ce 1^{er} 'succès', Arnaud Murgia concocte avant Noël en comité plus que restreint le texte d'un Avenant n°2, sorti du chapeau et mené tambour battant, avec quasiment pas d'échanges ni discussion, avenant qui sous apparence de transparence, permet à Suez d'augmenter ses ressources (rien que 600 000 € par an sur 10 ans actualisés pour les eaux pluviales alors que la CCB n'en a pas les compétences . . . , suppression du budget des contrôles, mise à zéro du fonds de renouvellement de 2,7 M€, quitus étendu pour la gestion passée). Cet avenant n°2, a été voté avec une large majorité (26 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions) en janvier 2021.

Eau-Secours Briançonnais ne pouvait cautionner un tel acte. C'est ainsi qu'avec deux conseillers communautaires ayant voté contre (Sébastien Fine, maire de Villar St Pancrace et Thierry Aymard, maire de Val-des-Prés), un recours gracieux, encadré par notre avocate Zéhor Durand, inscrite au barreau d'Avignon et spécialisée dans l'eau et dans les affaires 'Anticor', a été présenté au président de la CCB, demandant la suppression de cet Avenant n°2.

Il est à noter que les deux maires étaient très contents de trouver un support partenaire avec notre Association, et qu'Eau-Secours-Briançonnais était heureuse d'avoir 2 maires ralliés à la cause '.

Aucune réponse de la CCB. Nous avons alors pris la décision d'exercer un recours devant le TA de Marseille pour annuler cet avenant.

Au bout de 3,5 ans de procédure avec mémoires en défense, mémoires en réplique, l'affaire fut close et mise à jour de l'Audience du septembre 2024. Il est à noter que la CCB était défendue par Maître Bouillot, avocat au . . Barreau de Paris !

2 jours avant l'audience, nous avons eu communication du sens du jugement proposé avec le résumé du juge rapporteur, proposant le rejet de l'Avenant n°2, ce qui était déjà un grand pas.

Nous avions prévu que notre avocate nous assiste à cette audience, mais, malchance Maître Durand s'est retrouvée la veille au soir aux Urgences à Avignon. C'est ainsi que ESB s'est retrouvée en 1^{ère} ligne à cette audience représentée par moi-même.

A cette audience, Maître Bouillot était présent et manifestement la CCB ne s'attendait pas à cet avis de rejet proposé. Sans connaître les raisons de cette proposition de rejet (c'est le principe de la procédure en TA), la CCB a monté au dernier moment une stratégie nouvelle :

Elle a évoqué les méfaits des eaux pluviales parasites dans le processus d'épuration
Elle s'est étonnée (donc au bout de 3,5 ans !) de l'absence de SUEZ et a réclamé sa présence.

A menacé le Briançonnais de 'tsunami' si l'Avenant n°2 était annulé.

Le Tribunal l'a entendu et au lieu de juger l'affaire, a rouvert le dossier et permis à Suez d'entrer dans la danse.

Et là, changement de ton, des mémoires assassins produits par la défense 'renforcée', Suez étant représentée par Maître de Metz-Pazzis, également avocat au Barreau de Paris.

Avec la pugnacité de notre avocate, étayée par des arguments solides travaillés au sein de notre collectif 'ESB-les 2 maires', nous avons à chaque fois réussi à contrer cette défense.

Vraisemblablement à court d'arguments, Suez a cherché à mettre en cause l'intérêt à agir de notre Association, et s'en sont pris à nos deux élus sous des aspects d'ordre personnel, rien que cela !

Clôture des échanges et nouvelle audience au TA de Marseille le 2 juillet 2023.

Nouvelle proposition de rejet de la part du rapporteur avec un peu plus de détail notamment rapport aux catastrophes annoncées par la défense : *'Le contrat vivait bien avant l'Avenant n°2, il continuera donc à vivre'*.

Le 23 juillet dernier, le Jugement a été prononcé : Annulation de l'Avenant n°2 et condamnation de la CCB et Suez à verser 2000 € à notre collectif.

Nous tenons à préciser que le travail avec les deux maires tout au long de ces 4 ans a été exemplaire.